



Groupe **AGRICA**

- Retraite
- Prévoyance
- Santé
- Epargne

Tableau des taux et de répartition des cotisations pour les apprentis

O.P.A. accord du 1er juillet 1996 ou créés après 1998

				Entreprises de moins de 10 salariés		Entreprises de plus de 10 salariés	
				A la charge de l'Etat	A la charge de l'entreprise	A la charge de l'Etat	A la charge de l'entreprise
Taux d'appel	Part patronale	68,7%	6,87%	4,65 %	2,22 %	0 %	6,87 %
	Part salariale	31,3%	3,13%	3,10 %	0,03 %	3,10%	0,03 %
10,00 %	Total	100 %	10 %	7,75 %	2,25 %	3,10%	6,90 %

O.P.A adhérents CAMARCA créés avant 1998

				Entreprises de moins de 10 salariés		Entreprises de plus de 10 salariés	
				A la charge de l'Etat	A la charge de l'entreprise	A la charge de l'Etat	A la charge de l'entreprise
Taux d'appel	Part patronale	60 %	4,65%	4,65 %	0 %	0 %	4,65 %
	Part salariale	40 %	3,10%	3,10 %	0 %	3,10%	0 %
7,75 %	Total	100 %	7,75 %	7,75 %	0 %	3,10 %	4,65 %